

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-195**

Affichage		Présents	31	Pour	39
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Transport spécialisé pour les personnes handicapées – Convention d'application financière entre Thau agglo et le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapés Physiques Languedoc Roussillon (GiHP-LR) – Autorisation de signature et attribution de la subvention de fonctionnement 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation de transports intérieurs (LOTI),
- Vu** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Vu** la convention d'objectifs définissant les engagements respectifs des deux parties,
- Vu** le cahier d'engagement rédigé par le GiHP-LR qui définit notamment les mesures garantissant la transparence et le contrôle des activités de l'association,
- Vu** la délibération n° 2012-202 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 portant adoption de la convention d'objectifs 2013-2015 pour un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite entre Thau agglo et le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapés Physiques Languedoc Roussillon (GiHP-LR),
- Vu** l'avis favorable de la commission transport en date du 12 novembre 2013

Thau agglo et le Groupement pour l'insertion des personnes Handicapés Physiques Languedoc Roussillon (GiHP-LR) ont conclu une convention d'objectifs 2013-2015, relative au transport adapté des personnes à mobilité réduite. Cette convention qui permet de renforcer la politique développée par Thau agglo en faveur de l'accessibilité est basée sur la réalisation, par le GiHP-LR de transport de personnes handicapées avec une prise en charge de porte à porte par du personnel spécialisé à l'aide de véhicules adaptés.

Afin de respecter les dispositions de la convention d'objectifs, il vous est proposé d'adopter la convention d'application financière annuelle pour l'exercice 2014, qui précise notamment, dans son article 2, la contribution financière de Thau agglo.

La subvention prévisionnelle s'élève pour 2014, à 108 500€ (montant de la subvention sollicitée à hauteur de 124 500€ à laquelle il convient de déduire 16 000 € de fonds à restituer au titre de l'exercice 2012) et sera versée en deux fois au cours des mois de mars et novembre 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes de la convention d'application financière annuelle pour l'exercice 2014 entre le GIHP-LR et Thau agglo, ci annexée,

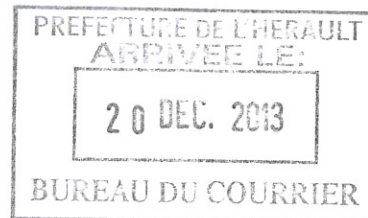
D'attribuer au GIHP-LR, une subvention de fonctionnement de 108 500€,

Etant précisé que les dépenses sont prévues au budget M43 – compte 6574,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.



Pierre Boulloire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-196**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Reprise DEEE - Convention avec OCAD3E - Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Etaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu l'Arrêté de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, et compétence optionnelle en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Thau agglo a signé en mars 2008 une convention avec Ocad3E, intermédiaire obligatoire entre Thau agglo et l'éco-organisme Ecologic pour la récupération en déchetterie et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) hors lampes. La convention actuelle prend fin le 31 décembre 2013.

Il s'agit donc de conclure à nouveau une convention avec OCAD3E, pour une durée de 6 ans, sachant que les recettes au profit de Thau agglo sont de l'ordre de 25 000 €HT annuellement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention ci-annexée entre OCAD3E et Thau agglo, ci-annexée,

D'autoriser le Président à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant. Les crédits seront portés au budget principal section fonctionnement, fonction 8123, chap.74, art. 7478.



Pierre Boulloire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
20 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-197

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

**OBJET: Eco-organisme Eco-Folio pour la collecte et le traitement des déchets papiers -
Renouvellement de la convention d'adhésion Autorisation de signature**

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Thau agglo organise la collecte sélective en mélange des emballages et des déchets papiers qui sont triés au centre OIKOS à Villeveyrac avant d'être expédiés vers les repreneurs.

La convention échue passée avec Eco-Folio a permis à Thau agglo de recevoir des soutiens à hauteur de 95 000 euros annuels de 2009 à 2012.

Le renouvellement de l'agrément d'Eco-Folio a conduit à l'élaboration d'une nouvelle convention de 3 ans.

La nouvelle convention élargit le champ d'application à d'autres catégories de papiers tout en instaurant un nouveau barème de soutien qui favorise le recyclage au détriment des autres formes de traitement.

Les modifications apportées ne devraient pas avoir d'incidence sur le montant des soutiens versés à Thau agglo, l'augmentation des tonnages compensant un barème moins favorable à notre collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

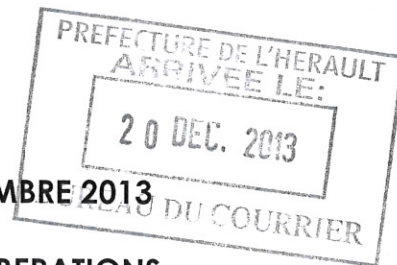
D'approuver les termes de la convention ci-annexée entre ECO-FOLIO et Thau agglo,

D'autoriser le Président à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant. Les crédits seront portés au budget principal section fonctionnement, fonction 8124, chap. 74, nat. 7478


Pierre Bouloire
Président



PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
20 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-198

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Hérault Habitat – Opération « Le Clos Saint Antoine » - Construction de cinquante-cinq logements locatifs sociaux, à Frontignan- Convention d'objectifs - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
- Vu** la délibération n°2003-98 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération n°2006-494 du Conseil communautaire du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération n°2010-48 du Conseil communautaire du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,
- Vu** la délibération n°2013-95 du Conseil communautaire du 26 juin 2013 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de Thau agglo 2012-2017,
- Vu** la délibération n°2013-96 du Conseil communautaire du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 05 novembre 2013.

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire.

A ce titre, Hérault Habitat envisage la construction de cinquante-cinq logements sociaux, opération « Le Clos Saint Antoine », à Frontignan.

Trente-neuf logements sociaux (5 T2, 21 T3, 11 T4, 2 T5) seront financés par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et seize (3 T2, 7 T3, 5 T4, 1 T5) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 6 944 258,23 € TTC dont 1 905 734,70 € TTC de charge foncière. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2014 pour une livraison estimée à novembre 2015.

L'opération respecte les dispositions du règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement.

Hérault Habitat sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :

Subvention PLUS 39 x 6 000 € = 234 000 €

Subvention PLAI 16 x 8 000 € = 128 000 €

Total 362 000 €

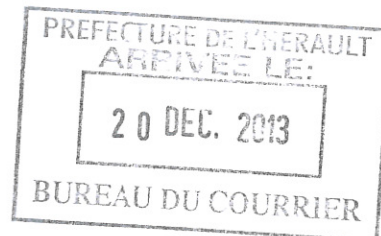
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Frontignan et Hérault Habitat, ci-annexée,

D'attribuer, sous réserve de fournir la décision de financement du Département de l'Hérault par délégation de l'Etat et la copie de l'acte d'acquisition, une subvention d'un montant de 362 000 € à Hérault Habitat pour la construction de cinquante-cinq logements locatifs sociaux, opération « Le Clos Saint Antoine » à Frontignan, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci annexée.


Pierre Boulidoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-199

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET: Hérault Habitat – Acquisition-amélioration de deux logements locatifs sociaux, ancienne école des usines, 1090 rue Frédéric Mistral à Balaruc-les-Bains – Convention d'objectifs - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouloire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouloire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouloire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire.

A ce titre, Hérault Habitat envisage l'acquisition-amélioration de deux logements sociaux, dans le bâtiment de l'ancienne école du quartier des usines, 1090 rue Frédéric Mistral à Balaruc-les-Bains.

Un logement social (1 T4) sera financé par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et l'autre (1 T4) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 268 582,94 € TTC dont 109 975 € TTC de charge foncière. Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2014 pour une livraison en juillet de la même année.

L'opération respecte les dispositions du règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement.

Hérault Habitat sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :

Subvention PLUS 1 x 6 000 € = 6 000 €

Subvention PLAI 1 x 8 000 € = 8 000 €

Total 14 000€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

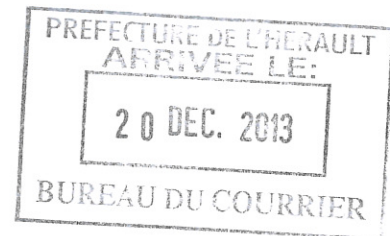
D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Balaruc-les-Bains et Hérault Habitat, ci-annexée,

D'attribuer, sous réserve de fournir la décision de financement du Département de l'Hérault par délégation de l'Etat et la copie de l'acte d'acquisition, une subvention d'un montant de 14 000 € à Hérault Habitat pour l'acquisition-amélioration de deux logements locatifs sociaux, dans l'ancienne école des usines, 1090 rue Frédéric Mistral à Balaruc-les-Bains, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci annexée.




Pierre Boulidoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-200

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET: Hérault Habitat – Opération « Air de Thau » - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de deux logements locatifs sociaux, rue des sophoras à Balaruc-les-Bains – Convention d'objectifs – Dérogation au règlement - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire.

A ce titre, Hérault Habitat souhaite acquérir en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) deux logements dans le cadre d'une opération de dix logements menée par le promoteur « Couleurs de pays », sis rue des sophoras à Balaruc-les-Bains. Les deux logements sociaux (2 T2) seront financés par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Les logements devraient être livrés en juin 2014.

Afin de mener à bien l'opération, Hérault Habitat sollicite une dérogation pour non respect du critère des 20% de surface de plancher (surface habitable) comme fixé dans le règlement. En effet, les logements réalisés ont une petite surface (T2), l'opération présente 15,73 % de surface planché au lieu des 20% prévus par le règlement. Cela ne présente pas d'inconvénient majeur quant à la qualité et la mise en location.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 168 911 € TTC dont 69 067,34 € TTC de charge foncière.

Hérault Habitat sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :


CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-201**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : OPH de Sète – Opération « Maison Saint-Charles » – Acquisition-amélioration de onze logements locatifs sociaux – 49 rue Jean Jaurès, à Sète – Convention d'objectifs - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,

Vu la délibération n°2003-98 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°2006-494 du Conseil communautaire du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,

Vu la délibération n°2010-48 du Conseil communautaire du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,

Vu la délibération n°2013-95 du Conseil communautaire du 26 juin 2013 portant approbation du Programme Local de l'Habitat de Thau agglo 2012-2017,

Vu la délibération n°2013-96 du Conseil communautaire du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement,

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 05 novembre 2013.

Le Programme Local de l'Habitat 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire.

A ce titre, l'OPH de Sète envisage l'acquisition-amélioration de onze logements locatifs sociaux, sis 49 rue Jean Jaurès à Sète.

Huit logements (2 T1b, 6 T3) seront financés par un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et trois (3 T1b) par un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 894 543 € TTC dont 369 024 € TTC de charge foncière. Le démarrage des travaux est prévu début février 2014 pour une livraison pressentie en octobre 2014.

L'opération respecte les dispositions du règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement.

L'OPH de Sète sollicite l'aide financière de Thau agglo au titre de la production de logements locatifs sociaux (l'aide concerne la surcharge foncière et la production), soit :

Subvention PLUS 8 x 6 000 € = 48 000 €

Subvention PLAI 3 x 8 000 € = 24 000 €

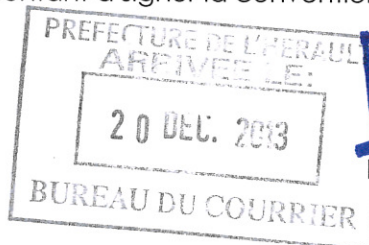
Total 72 000€

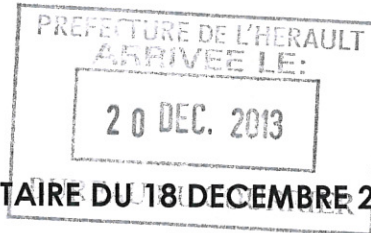
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau agglo, la commune de Sète et l'OPH de Sète, ci-annexée,

D'attribuer, sous réserve de fournir la décision de financement du Département de l'Hérault par délégation de l'Etat, une subvention d'un montant de 72 000 € à l'OPH de Sète pour l'acquisition-amélioration d'onze logements locatifs sociaux, opération « Maison Saint Charles », sis 49 rue Jean Jaurès à Sète, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7000-204172 opération 97021 du budget principal de Thau agglo (M14) et font l'objet de l'autorisation de programme n°97021,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci annexée.





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-202**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MLIJ) - Convention d'application annuelle pour l'exercice 2014 entre Thau agglo et la MLIJ – Autorisation de signature et attribution de subvention

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-98 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°2005-354 du Conseil communautaire en date du 13 juillet 2005 portant approbation des statuts de la MLIJ,

Vu la délibération n°2006-494 du Conseil communautaire en date du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière de l'équilibre social de l'Habitat,

Vu la délibération n°2010-28 du Conseil communautaire du 24 mars 2010 portant approbation de la convention triennale d'objectifs 2010-2013 entre la mission locale d'insertion des jeunes (MLIJ) et Thau agglo,

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Habitat réunie le 18 septembre 2013.

La convention d'objectifs passée avec la MLIJ pour définir ses missions et objectifs a été reconduite pour une durée de trois ans sur la période 2013-2015. Elle fait l'objet chaque année d'une convention d'application élaborée à partir des bilans des actions conduites. Celle-ci fixe le montant de la subvention et le programme d'actions à venir. Pour l'année 2014 il est de 550 000€. Tout en développant de nouveaux projets, la MLIJ équilibre son budget grâce à différents financements.

Les bilans qualitatifs et quantitatifs 2013 font état de résultats très satisfaisants. Les missions développées sont en faveur de l'insertion socio professionnelle et l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes. Les actions menées s'articulent avec le développement de l'économie et de l'emploi, l'insertion sociale, la santé, la cohésion sociale et le logement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

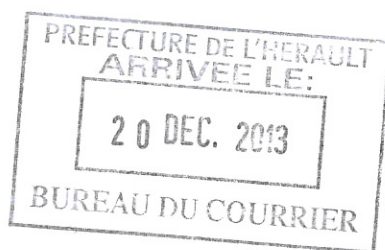
D'approuver les termes de la convention d'application annuelle pour 2014 ci-annexée entre la MLIJ et Thau agglo qui fixe le montant de la subvention pour 2014 à 550 000. €,

D'autoriser le versement d'un acompte de 50% du montant total de la subvention prévue par la convention d'objectifs 2014, soit 275 000 €, en février 2014 et le versement du solde de 275 000 € en octobre 2014, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget Politique de la Ville/Habitat sur la ligne 523-6574 « Actions en direction de personnes en difficultés »,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.



Pierre Boulmoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-203

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET: Union Régionale des Organismes d'Habitat Social du Languedoc-Roussillon (URO Habitat) - Avenant à la Convention de partenariat Convergence 2013 en soutien au Plan Convergence 2010-2014 pour le développement durable territorial en Languedoc-Roussillon – Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-98 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°2006-494 du Conseil communautaire du 5 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°2013-34 du Conseil communautaire en date du 16 mai 2013 approuvant les termes de la convention de partenariat Convergence 2013 entre URO Habitat et Thau agglo.

Thau agglo et URO Habitat ont signé le 16 mai 2013 une convention dans le cadre du Plan Convergence 2010-2014 pour le développement durable territorial en Languedoc-Roussillon. Ce plan d'actions consiste à encourager le développement d'opérations de logements locatifs sociaux de qualité et accessibles à tous, alliant énergies renouvelables et performance énergétique.

Suite au succès des deux premières éditions du colloque de l'Habitat Durable et Solidaire, Thau agglo avait fixé en partenariat avec l'URO Habitat la programmation des 3èmes rencontres le 28 novembre 2013. La manifestation a été déprogrammée.

D'un commun accord, Thau agglo et l'URO Habitat ont convenu de modifier les termes de la convention par avenant. Le montant annuel de la contribution de Thau agglo au Plan Convergence a été revu. Le solde de la contribution

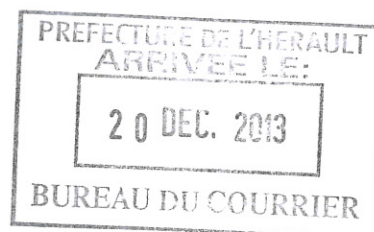
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat Convergence 2013 entre Thau agglo et l'URO Habitat, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.



Pierre Boulmoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-204

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Fonds de Développement Territorial (FDT) – Association pour le Développement de l'Accompagnement à l'Intégration Sociale (ADAIS) - Convention de partenariat - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-97 en du Conseil communautaire date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,

Vu la délibération n°2007-757 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2007 portant sur la création d'un Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale (FISPCS) et son règlement,

Vu la délibération n°2008-919 du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2008 portant modification dudit règlement d'attribution du FISPCS,

Vu la délibération n°2011-14 du Conseil communautaire en date du 23 février 2011, modifiée par les délibérations n° 2011-189 du 14 décembre 2011 et n°2012-151 en date du 14 novembre 2012 portant modification du règlement d'attribution du FDT,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du Fonds de Développement Territorial et de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunis le 5 novembre 2013.

Afin de favoriser le soutien aux structures et services d'insertion sociale par le logement, Thau agglo souhaite poursuivre son soutien financier à l'association ADAIS pour le développement du dispositif « bail glissant » mis en place depuis 2011 sur le territoire.

Pour rappel, dans la mise en œuvre de ce dispositif le bailleur signe un contrat de location avec l'organisme agréé au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale et ce dernier signe un contrat de sous-location avec le bénéficiaire.

La convention annuelle pour l'année 2014 précise les engagements réciproques des parties : Thau agglo, l'association et les potentiels bailleurs engagés dans le dispositif. Elle concerne cinq logements par an à minima situés sur le périmètre de Thau agglo. La subvention attribuée est de 3 474 € par logement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée,

D'autoriser l'attribution d'une aide financière à l'association ADAIS pour un montant global de 17 370 € pour l'année 2014 étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget Politique de la Ville et Habitat sur la ligne « Fonds de Développement Territorial » - imputation 5231-6574,

Un versement de 50% soit 1737€ sera réalisé à chaque signature de contrat de sous location entre l'association et le bénéficiaire, le solde étant réglé au glissement effectif du bail,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée et tout document s'y rapportant



Pierre Bouldoire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
20 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-205

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Fonds de Développement Territorial (FDT) – Association Solidarité Urgence Sétoise (SUS) - Convention de partenariat - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération n°2003-97 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,
- Vu** la délibération n°2007-757 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2007 portant sur la création d'un Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale (FISPCS) et son règlement,
- Vu** la délibération n°2008-919 du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2008 portant modification dudit règlement d'attribution du FISPCS,
- Vu** la délibération n°2011-14 du Conseil communautaire en date du 23 février 2011, modifiée par les délibérations n°2011-189 du 14 décembre 2011 et n°2012-151 en date du 14 novembre 2012 portant modification du règlement d'attribution du FDT,
- Vu** l'avis favorable du comité de pilotage du Fonds de Développement Territorial et de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunis le 5 novembre 2013.

Afin de favoriser le soutien aux structures et services d'insertion sociale par le logement, Thau agglo souhaite poursuivre son soutien financier à l'association SUS pour le développement du dispositif « bail glissant » mis en place depuis 2011 sur le territoire.

Pour rappel, dans la mise en œuvre de ce dispositif le bailleur signe un contrat de location avec l'organisme agréé au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale et ce dernier signe un contrat de sous-location avec le bénéficiaire.

Une convention pluriannuelle 2014-2016 de partenariat précise les engagements réciproques des parties : Thau agglo, l'association et les potentiels bailleurs engagés dans le dispositif. Elle concerne cinq logements par an à minima et situés sur le périmètre de Thau agglo. La subvention attribuée est de 3 474 € par logement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association SUS et Thau agglo ci-annexée,

D'autoriser l'attribution d'une aide financière à l'association SUS pour un montant global de 52 110 € sur la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, étant précisé que : les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget Politique de la Ville et Habitat sur la ligne « Fonds de Développement Territorial » - imputation 5231-6574,

Un versement de 50% soit 1737€ sera réalisé à chaque signature de contrat de sous location entre l'association et le bénéficiaire, le solde étant réglé au glissement effectif du bail,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée et tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-206

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Fonds de Développement Territorial (FDT) - Association Nationale des Compagnons Bâisseurs Etablissement Languedoc-Roussillon - Convention annuelle d'objectifs pour l'action « chantiers familles » - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-97 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,

Vu la délibération n°2007-757 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2007 portant sur la création d'un Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale (FISPCS) et son règlement,

Vu la délibération n°2008-919 du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2008 portant modification dudit règlement d'attribution du FISPCS,

Vu la délibération n°2011-14 du Conseil communautaire en date du 23 février 2011, modifiée par les délibérations n°2011-189 du 14 décembre 2011 et n°2012-151 en date du 14 novembre 2012 portant modification du règlement d'attribution du FDT,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du Fonds de Développement Territorial et de la commission Politique de la Ville /Habitat réunis le 18 septembre 2013.

Afin de soutenir les actions œuvrant en faveur de l'auto réhabilitation et de l'amélioration de l'habitat privé, développées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général et de l'Opération Programmée d' Amélioration de l'Habitat, Thau agglo souhaite confier à l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs l'exercice de cette mission.

Une convention annuelle d'objectifs précise les engagements réciproques des deux parties. Thau agglo apporte son soutien financier à l'association pour les douze mois à venir, en contrepartie cette dernière s'engage à accompagner cinq ménages propriétaires occupants impécunieux sur le territoire en mettant l'accent sur les travaux liés à la précarité énergétique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs ci-annexée,

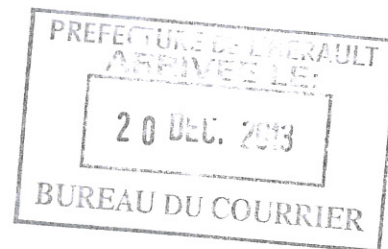
D'approuver le versement d'une aide financière à l'association Nationale des Compagnons Bâisseurs pour un montant de 5000 €, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget Politique de la Ville et de l'Habitat sur la ligne « Fonds de Développement Territorial » - imputation 5231-6574.

50 % du versement s'effectuera au retour de ladite convention signée par les parties et le solde fera l'objet d'un paiement de 50% au terme d'une année de fonctionnement effectif sur présentation sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif du déroulement de l'action à mi parcours et au terme de la présente convention.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs ci-annexée, et tout document s'y rapportant.



Pierre Boulloire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-207

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau – Convention cadre de l'exercice 2014 – Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 en date du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-100 du 10 décembre 2003, modifiée par la délibération n°2007-702 du 19 septembre 2007, portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels concernant notamment le Théâtre Molière à Sète,

Vu les délibérations n°2005-349 du Conseil communautaire du 13 juillet, modifié par la délibération n°2005-405 du 19 décembre 2005 portant approbation de la convention liant la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau, et de Thau agglo,

Un projet de convention définissant les engagements de Thau agglo et ceux de l'Association « Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau » détentrice du label Scène Nationale a été établi en prospective de exercice 2014. Cette convention précise les modalités de fonctionnement entre les parties et fixe la contribution financière de Thau agglo à la Scène Nationale pour la dite année.

Elle est composée d'une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 1 520 000€ répartie ainsi :

- une partie correspondant au projet d'activité présenté par la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau pour l'année 2014 d'un montant de 1 330 000 €.
- une partie correspondant au prévisionnel de la masse salariale 2013 du personnel mis à disposition et du coût de la prise en charge d'un poste de régisseur équivalent au montant de la dépense lorsque cette mission était assurée par du personnel de Thau agglo soit un montant affecté au poste personnel de 190 000 €.

Le paiement de cette subvention s'effectuera conformément aux termes de la convention dans ses articles 4.1-4.2-4.3, au vu de l'état prévisionnel d'emploi et de la justification du remplacement du poste de régisseur par la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau, selon l'échéancier suivant :

En février :	506 670 €
En juillet :	506 660 €
En décembre :	506 670 €

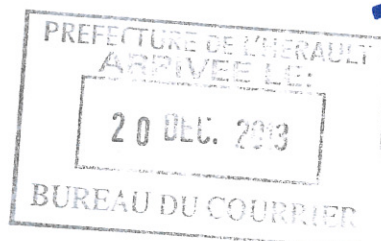
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes de la convention pour l'exercice 2014 entre l'Association de la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau et Thau agglo, ci-annexée,

D'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 520 000 € correspondant au montant total de la subvention de fonctionnement pour l'année 2014 étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 3131 « Théâtre Molière » - 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » du budget principal de l'exercice en cours,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.


Pierre Boulloire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-208

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Scène Nationale de Sète et du bassin de Thau – Convention de mise à disposition de personnels - Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 en date du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire au profit de Thau agglo,

Vu le décret n° 2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les délibérations n°2013-100 du 10/12/2003 et n°2005-51 du 13/07/2005 définissant d'intérêt communautaire respectivement le « Théâtre Molière » de Sète et la salle « La Passerelle » qui abritent les activités de la Scène nationale laquelle est une association ayant pour but la réalisation d'un projet artistique et culturel sur le territoire de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18/12/2013 portant approbation de la convention cadre entre la Scène Nationale et Thau agglo, qui prévoit notamment la mise à disposition de personnels par Thau agglo auprès de la Scène nationale.

La Convention cadre qui lie Thau agglo à la Scène nationale est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les décisions relatives aux mises à disposition individuelles d'agents doivent être accompagnées d'une convention en fixant les modalités de mise en œuvre en application des dispositions du décret du 18 juin 2008 susvisé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition du personnel de Thau agglo auprès de la Scène nationale, ci annexée,

D'autoriser le Président ou son représentant à fixer avec l'établissement d'accueil les modalités individuelles de la mise à disposition selon le projet annexé et à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.


Pierre Bouldoire
Président



PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
20 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-209**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Modification du tableau des emplois - Approbation

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 novembre 2013.

Dans le cadre de l'adaptation de l'organisation des services et pour prendre en compte la diversité et la technicité croissante des missions de service public réalisées par Thau agglo, il convient de faire évoluer les emplois et effectifs de la collectivité.

Les modifications suivantes du tableau des emplois sont proposées à votre examen, à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Créations	Suppressions
Direction générale	
	- 1 directeur territorial, catégorie A, filière administrative, à temps complet
Pôle Cadre de Vie	
<ul style="list-style-type: none"> - 3 agents de maîtrise, catégorie C, filière technique, à temps complet - 1 ingénieur principal, catégorie A, filière technique, à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services de 40 000 à 150 000 habitants, catégorie A, à temps complet - 1 ingénieur en chef de classe exceptionnelle, catégorie A, filière technique, à temps complet - 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, catégorie C, filière technique, à temps complet - 1 adjoint technique de 1^{ère} classe, catégorie C, filière technique, à temps complet

Créations	Suppressions
Pôle Développement Territorial	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 attaché, catégorie A, filière administrative, à temps complet - 1 assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, catégorie B, filière culturelle, à temps complet - 6 adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe, catégorie C, filière culturelle, à temps complet - 2 adjoints d'animation, catégorie C, filière animation, à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 technicien territorial, catégorie B, filière technique, à temps complet - 1 agent de maîtrise principal, catégorie C, filière technique, à temps complet - 1 adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, filière technique, à temps complet - 1 rédacteur, catégorie B, filière administrative, à temps complet - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, filière administrative, à temps complet - 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe, catégorie C, filière administrative, à temps complet

Il est précisé que les emplois créés sont susceptibles d'être pourvus par des agents non-titulaires, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (article 3-1 pour les emplois de catégorie C et 3-2 pour les autres), recrutés en référence à l'échelle indiciaire du grade retenu, en fonction du parcours et de l'expérience du candidat.

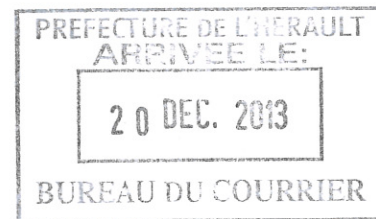
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition du personnel de Thau agglomération auprès de la Scène nationale, ci annexée,

D'autoriser le Président ou son représentant à fixer avec l'établissement d'accueil les modalités individuelles de la mise à disposition selon le projet annexé et à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-178**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M14 - Budget primitif exercice 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractère général	18 354 289,00	18 643 998,00	18 643 998,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 827 430,00	12 356 629,00	12 356 629,00
14	Atténuations de produits	19 531 000,00	19 106 000,00	19 106 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 351 853,00	8 611 551,00	8 611 551,00
Total des dépenses de gestion des services		58 064 572,00	58 718 178,00	58 718 178,00
66	Charges financières	274 280,00	338 293,00	338 293,00
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	178 829,00	178 829,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		58 398 852,00	59 235 300,00	59 235 300,00
023	Virement à la section d'investissement	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 878 148,00	4 794 700,00	4 794 700,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 578 148,00	9 494 700,00	9 494 700,00
TOTAL		66 977 000,00	68 730 000,00	68 730 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				68 730 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
013	Atténuations de charges	383 000,00	790 700,00	790 700,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 792 925,00	1 879 600,00	1 879 600,00
73	Impôts et taxes	51 166 000,00	52 990 000,00	52 990 000,00
74	Dotations et participations	13 070 190,00	12 747 642,00	12 747 642,00
75	Autres produits de gestion courante	387 500,00	84 858,00	84 858,00
Total des recettes de gestion des services		66 799 615,00	68 492 800,00	68 492 800,00
77	Produits exceptionnels	1 675,00	1 600,00	1 600,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		66 801 290,00	68 494 400,00	68 494 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 710,00	235 600,00	235 600,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		175 710,00	235 600,00	235 600,00
TOTAL		66 977 000,00	68 730 000,00	68 730 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				68 730 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
204	Subventions d'équipement versées	850 000,00	410 000,00	410 000,00
	Total des opérations d'équipement (liste ci-jointe)	32 370 343,00	29 122 393,00	29 122 393,00
	Total des dépenses d'équipement	33 220 343,00	29 532 393,00	29 532 393,00
16	Emprunts et dettes assimilées	383 955,00	380 007,00	380 007,00
27	Autres immobilisations financières	575 000,00	382 000,00	382 000,00
	Total des dépenses financières	958 955,00	762 007,00	762 007,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	34 179 298,00	30 294 400,00	30 294 400,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	175 710,00	235 600,00	235 600,00
041	Opérations patrimoniales	299 992,00	200 000,00	200 000,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	475 702,00	435 600,00	435 600,00
	TOTAL	34 655 000,00	30 730 000,00	30 730 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				30 730 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
13	Subventions d'investissement	6 454 920,00	7 219 729,00	7 219 729,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 000 000,00	10 630 000,00	10 630 000,00
	Total des recettes d'équipement	22 454 920,00	17 849 729,00	17 849 729,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 554 940,00	2 836 873,00	2 836 873,00
27	Autres immobilisations financières	767 000,00	348 698,00	348 698,00
	Total des recettes réelles financières	3 321 940,00	3 185 571,00	3 185 571,00
	Total des recettes réelles d'investissement	25 776 860,00	21 035 300,00	21 035 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 878 148,00	4 794 700,00	4 794 700,00
041	Opérations patrimoniales	299 992,00	200 000,00	200 000,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	8 878 140,00	9 694 700,00	9 694 700,00
	TOTAL	34 655 000,00	30 730 000,00	30 730 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				30 730 000,00

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Numéro opération	LIBELLE	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget 2014	VOTE
900	Equipement services CABT	390 500,00	130 540,00	130 540,00
9001	Acquisition mobilier services administratifs	70 000,00	10 000,00	10 000,00
9010	Réalisation et mise en place signalétique	135 000,00	156 229,00	156 229,00
9313	Réhabilitation Théâtre Molière	7 000 000,00	500 000,00	500 000,00
93141	La Passerelle	5 000,00	5 000,00	5 000,00
93211	Médiathèque Mitterrand	40 000,00	205 000,00	205 000,00
932110	Mobilier et matériel Médiathèques	125 500,00	202 000,00	202 000,00
93212	Médiathèque Malraux	25 000,00	40 000,00	40 000,00
93213	Médiathèque Frontignan	3 917 080,00	5 516 602,00	5 516 602,00
933	Equipement service Culture	10 000,00		
9413	Centres sportifs	75 000,00	80 000,00	80 000,00
95233	Ressourcerie	75 000,00		
95241	Aire d'accueil Gens du voyage - Frontignan/Balaruc	760 000,00	15 000,00	15 000,00
95242	Aire d'accueil Gens du voyage - Marseillan	20 000,00	15 000,00	15 000,00
95243	Aires accueil Sète et Grand Passage	10 000,00		
97021	Subvention d'équipement logement social	1 300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
970211	Subvention d'équipement logement social 2014-2017		300 000,00	300 000,00
97022	Aide en faveur de l'offre adaptée	80 000,00	80 000,00	80 000,00
97023	Aide aux particuliers Acquisition Logement	100 000,00		
9703	OPHA RU - Centre ancien de Sète	250 000,00	250 000,00	250 000,00
9704	P.I.G.	155 000,00	155 000,00	155 000,00
9705	Acquisitions foncières pour le logement social	115 000,00		
981201	Acquisition bacs roulants	280 000,00	330 000,00	330 000,00
981210	Déchetteries amélioration des constructions	10 000,00		
981213	Travaux d'amélioration fonctionnement UVE	2 400 000,00	900 000,00	900 000,00
981221	Acquisition véhicules pour collecte des déchets	565 000,00	592 000,00	592 000,00
981222	acquisition système informatique embarqué		357 000,00	357 000,00
981231	Acquisitions composteurs	39 443,00		
981232	Installation conteneurs enterrés	550 000,00	550 000,00	550 000,00
981233	Acquisition colonnes de tri	32 000,00	50 000,00	50 000,00
98124	Déchetteries amélioration des constructions	70 000,00	350 000,00	350 000,00
98127	Décharge Gigean - Réhabilitation	5 000,00		
98128	Equipements divers	99 000,00	26 500,00	26 500,00
981281	Acquisition conteneurs déchets grosse capacité		41 000,00	41 000,00
98129	Aménagement pôle déchets Marseillan	472 723,00	95 000,00	95 000,00
98153	Etudes supplémentaires Plan Développement Urbain	150 000,00	85 000,00	85 000,00
98154	TCSP Bd C.Blanc et Verdun Sète		170 000,00	170 000,00
98231	Jardin Antique Méditerranéen Balaruc les Bains	135 600,00	238 000,00	238 000,00
98232	Aménagement site CEDEST	100 000,00		
98330	Travaux conservation Salins de Frontignan	0,00	26 000,00	26 000,00
98332	Espaces Naturels Etudes plans de gestion	20 000,00	51 000,00	51 000,00
983321	Plan de gestion massif classé de la Gardiole	100 000,00	135 000,00	135 000,00
98335	Compostière Restauration Espaces Naturels Travaux	801 000,00	305 031,00	305 031,00
983351	Travaux restauration Espaces Naturels		129 000,00	129 000,00
98336	Lido de Sète à Marseillan	3 647 066,00	7 786 444,00	7 786 444,00
98337	Lido de Frontignan	400 000,00	400 000,00	400 000,00
98338	Restauration cordon dunaire Marseillan	300 000,00	10 000,00	10 000,00
990	ZAE	419 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
9909	Aide au Thermalisme	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
99421	Halles Sète	679 298,00	358 017,00	358 017,00
9942	FISAC Sète Tranche 2	25 500,00		
99422	FISAC Sète tranche 3	299 988,00	299 988,00	299 988,00
9943	FISAC Balaruc les Bains	7 650,00		
9944	FISAC Frontignan	195 357,00	245 592,00	245 592,00
9945	FISAC Gigean	132 899,00	87 108,00	87 108,00
9946	FISAC Marseillan	362 070,00	256 183,00	256 183,00
9947	FISAC Mireval	75 107,00	43 880,00	43 880,00
9948	FISAC Vic la Gardiole	96 290,00	26 460,00	26 460,00
9949	FISAC Balaruc le Vieux	242 272,00	167 819,00	167 819,00
Total des dépenses d'équipement		32 370 343,00	29 122 393,00	29 122 393,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le budget primitif 2014, budget principal M14, tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	68 730 000 €	30 730 000 €	99 460 000 €
Recettes	68 730 000 €	30 730 000 €	99 460 000 €

De préciser que le présent budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement.

D'approuver en application des dispositions dérogatoires fixées par l'article L.2224-2 du C.G.C.T., le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 765 000 € au budget annexe Transports M43 de l'Etablissement.

L'attribution de cette subvention est justifiée par :

▪ Les contraintes particulières de fonctionnement

- en termes de couverture géographique : 80% de la population bénéficie d'un arrêt situé à moins de 300 m autour de son domicile

- en termes de couverture horaire : le réseau fonctionne de 5 heures à 21 heures du lundi au dimanche.

- dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers du réseau, Thau aggro a densifié son offre par la création de nouvelles lignes, l'extension de la desserte de certaines communes, et le renforcement des services (fréquence, amplitude horaire) sur les lignes structurantes du réseau.

▪ Une politique d'investissement soutenue

- Thau aggro a décidé de compléter le parc de véhicules.

▪ Une politique tarifaire incitative

- afin de développer l'usage des transports collectifs, la Communauté d'agglomération a décidé d'instaurer une tarification adaptée aux différents types de clientèle dont le caractère social l'emporte sur le caractère industriel et commercial.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-179

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe transport M43 – Budget primitif exercice 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.2224-1 et suivants et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Prédécent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractère général	5 382 300,00	5 877 600,00	5 877 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	262 000,00	165 500,00	165 500,00
014	Atténuations de produits	57 239,00	60 650,00	60 650,00
65	Autres charges de gestion courante	1 392 500,00	1 371 500,00	1 371 500,00
Total des dépenses de gestion des services		7 094 039,00	7 475 250,00	7 475 250,00
66	Charges financières	73 961,00	61 950,00	61 950,00
67	Charges exceptionnelles	151 000,00	151 000,00	151 000,00
Total des dépenses d'exploitation		7 319 000,00	7 688 200,00	7 688 200,00
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00	35 000,00	35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	486 000,00	532 800,00	532 800,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		511 000,00	567 800,00	567 800,00
TOTAL		7 830 000,00	8 256 000,00	8 256 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				8 256 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Prédécent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
73	Impôts et taxes	2 940 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
74	Subventions d'exploitation	290 000,00	290 000,00	290 000,00
75	Autres produits de gestion courante		100,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		3 230 000,00	3 490 100,00	3 490 100,00
77	Produits exceptionnels	4 600 000,00	4 765 900,00	4 765 900,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 830 000,00	8 256 000,00	8 256 000,00
TOTAL		7 830 000,00	8 256 000,00	8 256 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				8 256 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
9000	Véhicules de transports en commun réseau TAT	557 000,00	540 000,00	540 000,00
902	Mobilier Urbain	0,00	5 000,00	5 000,00
903	Acquisitions et travaux divers	225 000,00	315 000,00	315 000,00
Total des dépenses d'Equipement		782 000,00	860 000,00	860 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 848 000,00	1 753 000,00	1 753 000,00
Total des dépenses financières		1 848 000,00	1 753 000,00	1 753 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 630 000,00	2 613 000,00	2 613 000,00
041	Opérations patrimoniales	246 000,00	230 000,00	230 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		246 000,00	230 000,00	230 000,00
TOTAL		2 876 000,00	2 843 000,00	2 843 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 843 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00	1 845 200,00	1 845 200,00
Total des recettes d'équipement		1 900 000,00	1 845 200,00	1 845 200,00
27	Autres immobilisations financières	219 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 119 000,00	2 045 200,00	2 045 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00	35 000,00	35 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	486 000,00	532 800,00	532 800,00
041	Opérations patrimoniales	246 000,00	230 000,00	230 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		757 000,00	797 800,00	797 800,00

TOTAL	2 876 000,00	2 843 000,00	2 843 000,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 843 000,00
---	---------------------

Par conséquent il vous est proposé :

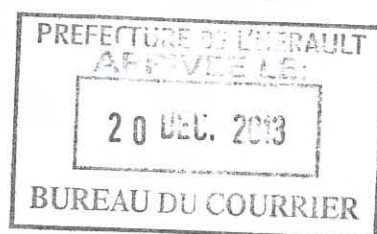
D'adopter le budget primitif 2014, budget annexe transports M43, tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section d'Exploitation	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	8 256 000 €	2 843 000 €	11 099 000 €
Recettes	8 256 000 €	2 843 000 €	11 099 000 €

De préciser que le présent budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-180

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET: Budget annexe parc d'activités économiques la Clau III M14 - Budget primitif exercice 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 200,00	696 396,00	696 396,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 534 200,00	696 396,00	696 396,00
TOTAL		1 534 200,00	697 396,00	697 396,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				697 396,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	767 100,00	348 698,00	348 698,00
Total des recettes de gestion courante		767 100,00	348 698,00	348 698,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		767 100,00	348 698,00	348 698,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	767 100,00	348 698,00	348 698,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		767 100,00	348 698,00	348 698,00
TOTAL		1 534 200,00	697 396,00	697 396,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				697 396,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	767 100,00	347 698,00	380 007,00
Total des dépenses financières		767 100,00	347 698,00	347 698,00
Total des dépenses réelles d'investissement		767 100,00	347 698,00	347 698,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	767 100,00	348 698,00	348 698,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		767 100,00	348 698,00	348 698,00
TOTAL		1 534 200,00	696 396,00	696 396,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				696 396,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 534 200,00	696 396,00	696 396,00
Total recettes d'ordre d'investissement		1 534 200,00	696 396,00	696 396,00
TOTAL		1 534 200,00	696 396,00	696 396,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				696 396,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le budget primitif 2014, budget annexe parc d'activités économiques La Clau III M14, tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	697 396 €	696 396 €	1 393 792 €
Recettes	697 396 €	696 396 €	1 393 792 €

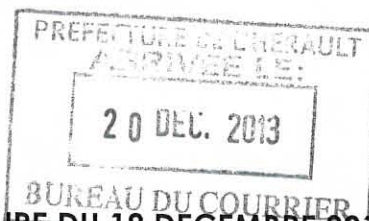
De préciser que le présent budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulloire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-181**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe Parc d'Activités Economiques l'Embosque M14 - Budget primitif 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etai~~ent~~ent présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Nâim, Serge Paiöla, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Etai~~ent~~ent absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractère général	575 000,00	350 000,00	350 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		575 000,00	351 000,00	351 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	351 000,00	351 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		575 000,00	351 000,00	351 000,00
TOTAL		1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				702 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
TOTAL		1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				702 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
TOTAL		1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				702 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	575 000,00	351 000,00	351 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		575 000,00	351 000,00	351 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	351 000,00	351 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		575 000,00	351 000,00	351 000,00
TOTAL		1 150 000,00	702 000,00	702 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				702 000,00

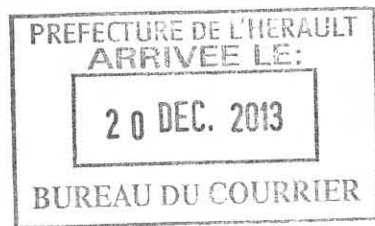
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
D'adopter le budget primitif 2014, budget annexe parc d'activités économiques L'Embosque M14, tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	702 000 €	702 000 €	1 404 000 €
Recettes	702 000 €	702 000 €	1 404 000 €

De préciser que le présent budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulloire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-182

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe PAE Horizon Sud2 M14 – Budget primitif 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractère général	371 000,00	30 000,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				31 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	371 000,00	31 000,00	31 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				31 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	371 000,00	31 000,00	31 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				31 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	371 000,00	31 000,00	31 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL		371 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				31 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le budget primitif 2014, budget annexe parc communautaire d'activités Horizon Sud 2 tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	31 000 €	31 000 €	62 000 €
Recettes	31 000 €	31 000 €	62 000 €

De préciser que le budget est voté par nature,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-183

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe assainissement M49 – Budget primitif 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.2224-1 et suivants et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractères général	775 570,00	723 090,00	723 090,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	337 000,00	337 000,00	337 000,00
65	Autres charges de gestion courante	680 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 792 570,00	1 760 090,00	1 760 090,00
66	Charges financières	125 930,00	96 910,00	96 910,00
67	Charges exceptionnelles	203 500,00	270 000,00	270 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		329 430,00	366 910,00	366 910,00
023	Virement à la section d'investissement	937 000,00	966 500,00	966 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 733 000,00	1 836 500,00	1 836 500,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 670 000,00	2 803 000,00	2 803 000,00
TOTAL		4 792 000,00	4 930 000,00	4 930 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

4 930 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	2 940 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
74	Subventions d'exploitations	800 000,00	800 000,00	800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	650 000,00	648 000,00	648 000,00
Total des recettes de gestion des services		4 390 000,00	4 518 000,00	4 518 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 390 000,00	4 518 000,00	4 518 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 000,00	412 000,00	412 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		402 000,00	412 000,00	412 000,00
TOTAL		4 792 000,00	4 930 000,00	4 930 000,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

4 930 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	7 035,00	7 035,00
	Total des opérations d'équipement (liste jointe)	6 535 000,00	5 680 965,00	5 680 965,00
	Total des dépenses d'équipement	6 550 000,00	5 688 000,00	5 688 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	578 000,00	530 000,00	530 000,00
	Total des dépenses financières	578 000,00	530 000,00	530 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 128 000,00	6 218 000,00	6 218 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 000,00	412 000,00	412 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00	700 000,00	700 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 602 000,00	1 112 000,00	1 112 000,00
	TOTAL	8 730 000,00	7 330 000,00	7 330 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 330 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
13	Subventions d'investissement	2 680 000,00	3 127 000,00	3 127 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	980 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 660 000,00	3 127 000,00	3 127 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 200 000,00	700 000,00	700 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 860 000,00	3 827 000,00	3 827 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	937 000,00	966 500,00	966 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 733 000,00	1 836 500,00	1 836 500,00
041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00	700 000,00	700 000,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	3 870 000,00	3 503 000,00	3 503 000,00
	TOTAL	8 730 000,00	7 330 000,00	7 330 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 330 000,00

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Numéro opération	LIBELLE	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget 2014	VOTE
9015	Extension réseaux	600 000,00	0,00	0,00
9020	Modification transfert eaux usées Frontignan T1	285 000,00	154 000,00	154 000,00
9021	Contrat qualité lagune de Thau	450 000,00	355 300,00	355 300,00
9022	STEP des Eaux Blanches	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00
9023	Z.A.C. des Pielles	250 000,00	167 665,00	167 665,00
9025	Z.A.C Entrée Est secteur Sud Sète	300 000,00	100 000,00	100 000,00
9026	C.G.I. Equipements mesures sécurité Télégestion	1 650 000,00	500 000,00	500 000,00
9027	Travaux divers 2013-2017	1 000 000,00	800 000,00	800 000,00
9028	C.G.I. Réduction EPCP Bel Air Gigean	0,00	290 000,00	290 000,00
9029	C.G.I. PR Industrie Frontignan	0,00	150 000,00	150 000,00
9030	C.G.I. Vic la Gardiole retraitement	0,00	84 000,00	84 000,00
9031	C.G.I. Syphons Plagette Sète fiabilisation réseaux	0,00	1 110 000,00	1 110 000,00
9032	C.G.I. PR Plagette Sète réduction EPCP	0,00	200 000,00	200 000,00
9033	Rêche Balaruc les Bains extension réseaux	0,00	450 000,00	450 000,00
9034	C.G.I. Avenue Méditerranée Frontignan extension rése	0,00	600 000,00	600 000,00
9035	C.G.I. Aresquiers Frontignan extension réseau	0,00	100 000,00	100 000,00
9036	Chemin du Glacis Sète Extension réseau	0,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 535 000,00	5 680 965,00	5 680 965,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

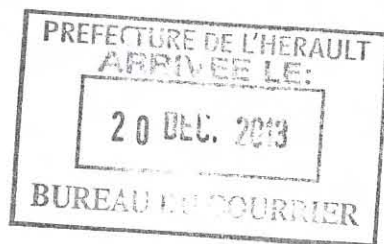
D'adopter le budget primitif 2014, budget annexe assainissement M49, tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section d'Exploitation	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	4 930 000 €	7 330 000 €	12 260 000 €
Recettes	4 930 000 €	7 330 000 €	12 260 000 €

De préciser que le présent budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-184**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) M49 Budget primitif 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.2224-1 et suivants et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 est présenté ci-après par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractère général	40 000,00	40 000,00	40 000,00
012	Charges de Personnel et frais assimilés	20 000,00	8 000,00	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		60 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	140 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses d'exploitation		200 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL		200 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				170 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
70	Produits des services, du Domaine, et ventes directes	55 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Subventions d'exploitation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		60 000,00	50 000,00	50 000,00
77	Produits exceptionnels	140 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		200 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL		200 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				170 000,00

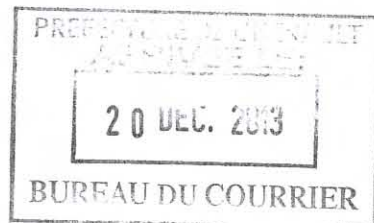
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le budget primitif 2014, budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) M49, tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	170 000 €	-	170 000 €
Recettes	170 000 €	-	170 000 €

De préciser que le présent budget est voté au niveau du chapitre.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.




 Pierre Bouloire
 Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-185

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget Valorisation des déchets des professionnels – Budget primitif 2014»

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.2224-1 et suivants et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2014 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 2013,

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

Le projet de budget primitif 2014 de ce service public à caractère industriel et commercial est présenté ci-après par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
011	Charges à caractère général	999 000,00	881 900,00	881 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 000,00	335 000,00	335 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		1 093 000,00	1 217 000,00	1 217 000,00
66	Charges financières	0,00	121 000,00	121 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 093 000,00	1 338 000,00	1 338 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		130 000,00	195 000,00	195 000,00
TOTAL		1 223 000,00	1 533 000,00	1 533 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 533 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
70	Vente de produits fabriqués	1 223 000,00	1 533 000,00	1 533 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 223 000,00	1 533 000,00	1 533 000,00
TOTAL		1 223 000,00	1 533 000,00	1 533 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 533 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
981212	Construction réseau vapeur UVE	3 814 000,00	2 466 000,00	2 466 000,00
Total des opérations d'équipement		3 814 000,00	2 466 000,00	2 466 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 544 000,00	2 544 000,00
Total des dépenses financières		0,00	2 544 000,00	2 544 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 814 000,00	5 010 000,00	5 010 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	185 000,00	185 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	185 000,00	185 000,00
TOTAL		3 814 000,00	5 195 000,00	5 195 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 195 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions Budget Primitif 2014	VOTE
13	Subventions d'investissement	600 000,00	600 000,00	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 095 000,00	4 215 000,00	4 215 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 695 000,00	4 815 000,00	4 815 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	130 000,00	195 000,00	195 000,00
041	Opération patrimoniales	0,00	185 000,00	185 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		130 000,00	380 000,00	380 000,00
TOTAL		3 825 000,00	5 195 000,00	5 195 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 195 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
D'adopter le budget primitif 2014 du service de valorisation des déchets professionnels, tel qu'il est présenté en annexe, pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	1 533 000 €	5 195 000 €	6 728 000 €
Recettes	1 533 000 €	5 195 000 €	6 728 000 €

De préciser que le présent budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout documents y rapportant.




 Pierre Boultoire
 Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-186**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 – Ajustement de l'autorisation de programme/crédits de paiement N°98332 « Réalisation du plan de gestion du marais de la Grande Palude »

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007 portant transfert de compétence supplémentaire en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2013-70 du 26 juin 2013, portant approbation de l'autorisation de programme / crédit de paiement n°983322 concernant la réalisation du plan de gestion du Marais de la Grande Palude,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire **n°2013-149 du 27 novembre 2013,**

Pour permettre la réalisation du plan de gestion du marais de la Grande Palude, le Conseil communautaire a approuvé la création de l'autorisation de programme/crédits de paiement N° 98332 d'un montant de 71 760 €.

A l'issue de la consultation d'entreprises, l'offre retenue s'élève à 101 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la revalorisation de l'autorisation de programme n° 98332 et les crédits de paiement correspondants, permettant de réaliser un plan de gestion du marais de la Grande Palude, selon l'échéancier ci-après :

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €			
			ANTERIEUR	2013	2014	2015
98332	Réalisation du plan de gestion du Marais de la Grande Palude Délibération n°2013-149 du 27/11/13 Revalorisation proposée	71 760 101 000	0	608 608	51 000 51 000	20 152 49 392

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulmoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-187

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 – Mise en place de l'autorisation d'engagement / crédits de paiement n° 2013 DRH 01 « Titres restaurant »

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.5211-1 et L.5216-5,

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

Vu l'avis du CTP du 24 juin 2009 et la délibération n°2009-1066 du 25 juin 2009 relatifs à l'attribution des titres restaurant au bénéfice du personnel de Thau agglo,

Depuis le 1^{er} juillet 2009, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau a décidé d'attribuer au personnel de Thau agglo des titres restaurant selon une valeur faciale de 6 euros et avec une participation employeur à hauteur de 60% (le solde de 40% restant à la charge des employés).

Sur la base des offres proposées par les prestataires consultés à l'époque, la collectivité avait contracté avec le groupe Accor Service, aujourd'hui dénommé Edenred.

Cet accord arrivant à terme et la réglementation en la matière ayant évolué (nécessité de mise en place d'un marché sous forme d'appel d'offres), une consultation a été lancée pour assurer la continuité d'exécution de ce service. Il s'agira de contractualiser avec le prestataire pour une période de 4 ans, sur la base d'un accord conclu pour 1 an et reconductible pour une même durée au maximum 3 fois.

Cela représente, sur l'intégralité de ladite période (4 ans), un montant global estimé à 2 100 000€ TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation d'engagement n° 2013 DRH 01 «Titres restaurant» sur le budget principal M14 pour un montant de 2 100 000 € et des crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de cette prestation , étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal Chapitre 012 nature 6478.

N° AE	OPERATION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €			
			2014	2015	2016	2017
2013 DRH 01	Titres restaurant	2 100 000	525 000	525 000	525 000	525 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-188

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET: Budget annexe transports M 43 - Révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°9000- «fourniture de véhicule de transport en commun standard pour le réseau TAT.»

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs,

Vu la délibération n° 2013- 78 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 ayant mis en place l'autorisation de programme n° 9000,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2013-152 en date du 27 novembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 11 décembre 2013,

Thau agglo est Autorité Organisatrice de Transports. A ce titre, elle a délégué la gestion de son réseau urbain de bus T.A.T (Thau Agglo Transport) à la Corporation Française de Transport en continuant d'assurer elle-même certaines missions telles que l'acquisition du matériel roulant.

Afin de garantir le renouvellement du parc, un marché à bon de commande, faisant l'objet d'une Autorisation de Programme/ Crédit de Paiement, est actuellement en cours avec la société Solaris ; ce marché permettant, sur la période 2011-2014, l'acquisition de 6 bus standards de type Urbino.

A l'heure actuelle, 4 des 6 bus ont été livrés. Thau agglo souhaite passer commande de deux nouveaux bus afin que ces derniers puissent être en service au cours de l'été 2014. Or, à partir du 1^{er} janvier 2014, dans un souci de réduction des émissions de particules et des NOx,

une nouvelle norme européenne (Euro VI) s'appliquera en remplacement de la norme actuelle (Euro V). Un surcoût à l'achat des véhicules Euro VI est à prévoir, puisqu'ils seront équipés de moteurs plus complexes et de nouveaux systèmes de traitement des gaz d'échappement.

Aussi, afin de pouvoir passer commande, au premier trimestre 2014, de deux bus à la norme Euro VI, il convient d'ajuster l'Autorisation de Programme/ Crédit de Paiement en cours afin de prendre en compte le surcoût engendré par cette nouvelle technologie.

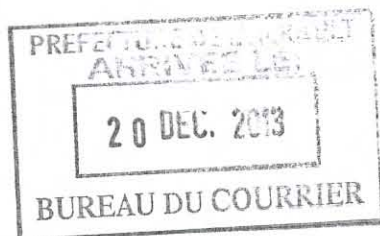
N° OP	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €		
			ANTERIEUR	2013	2014
9000	Fourniture de véhicules de transport en commun standard pour le réseau TAT <i>Délibération n°2013-152 du 27/11/13</i>	1 547 446	518 880	488 566	540 000
	Ajustement proposé	1 557 446	518 880	488 566	550 000

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la fourniture de véhicules de transport en commun standard pour le réseau TAT.

De préciser que les dépenses résultant de ces missions seront imputées au budget annexe Transport M43, section investissement, opération 9000 nature 2182 et 238.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-189**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe PAE l'embosque M14 – Versement de l'avance du budget principal au budget annexe

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et suivants, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe ZAE l'Embosque,

Vu la délibération n° 2008-935 du Conseil communautaire en date du 19 novembre 2008, autorisant l'annexe du Budget principal en Budget annexe PAE l'Embosque,

Vu la délibération n° 2009-1097 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 décembre 2013,

Thau agglo est compétente pour réaliser directement l'extension de la zone d'activités de l'Embosque.

Le financement transitoire de cet aménagement est assuré par le versement d'avances remboursables du Budget principal au Budget annexe ZAE l'Embosque.

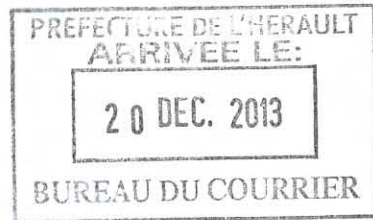
Par délibérations n° 2008-935 du 19 novembre 2008 et n° 2009-1097 du 25 novembre 2009, le Conseil communautaire a autorisé le versement sur ce budget d'avances de 420 000 € et 336 000 €.

Le rythme de réalisation de l'opération nécessite le versement d'une nouvelle avance de 210 000 € pour l'exercice 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le financement transitoire de l'opération ZAE l'Embosque par le versement d'une avance remboursable du Budget principal de Thau agglo au Budget annexe ZAE l'Embosque, pour un montant de 210 000 €, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 932-276351, section d'investissement du Budget principal de l'exercice en cours.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.




Pierre Boulidoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-190

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Budget annexe PAE Horizon Sud 2 – Versement de l'avance du budget principal au Budget annexe

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et suivants, et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget annexe PAE Horizon Sud 2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2012-99 en date du 27 juin 2012 ayant approuvé le financement transitoire du Budget annexe PAE Horizon Sud 2 par le versement d'avances remboursables depuis le Budget Principal,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2012-178 en date du 12 décembre 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 décembre 2013,

Par délibération n° 2012-178 du 12 décembre 2012, le Conseil communautaire a autorisé le versement sur le budget annexe PAE Horizon Sud 2, d'une avance remboursable de 960 000 € pour assurer le financement de cet aménagement.

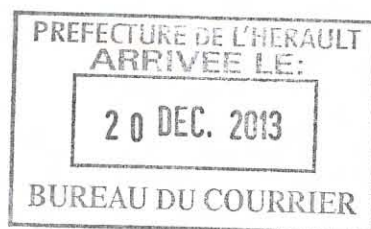
Compte tenu des dépenses engagées sur ce budget annexe au cours de l'exercice 2013,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le versement d'une nouvelle avance remboursable du Budget principal de Thau agglo au Budget annexe PAE Horizon Sud 2, pour un montant de 34 000 €, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 933-276351, section d'investissement du Budget principal de l'exercice en cours.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.


Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-191

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Service public d'exploitation du réseau de transport en commun de Thau agglo - Adoption des tarifs à compter du 1^{ER} Janvier 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
- Vu** la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 43,
- Vu** la convention tarifaire et ses avenants entre Thau agglo et Hérault Transport,
- Vu** la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « Kartatoo »
- Vu** l'avis favorable de la commission transport en date du 12 novembre 2013,
- Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 11 décembre 2013,

Thau agglo est Autorité Organisatrice de Transport (AOT) et gère le réseau de transport urbain à l'intérieur de son périmètre. Afin de rendre le transport plus attractif, les coûts d'utilisation du transport collectif pour les usagers doivent être le plus avantageux possible.

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} janvier 2014, de maintenir les tarifs actuels sur la base de la grille ci-après, étant précisé qu'en application de l'article 22-6-3 du contrat de délégation de service public qui nous lie avec la Société « Corporation Français de Transport », Thau agglo compensera à CFT 70% des pertes de recettes correspondantes calculées au prorata du nombre de titres vendus et de la différence entre le tarif révisé qui aurait dû s'appliquer et le tarif effectivement appliqué. Le montant à compenser au délégataire pour l'année 2014 est estimé à 100 000 € environ.

Titres	Ayants-droit	Tarifs
Tickets		
Ticket unité*	Accessibles à tous	1,00 €
Ticket détail tarif réduit*	Bénéficiaires des cartes Tintaine, Régate et Domitia, enfants de 3 à 6 ans	0,80 €
Ticket détail aller/retour*	Accessibles à tous	1,80 €
Ticket journée illimité	Accessibles à tous	3,50 €
Carnet 10 tickets*	Accessibles à tous	8,00 €
Carnet 10 tickets tarif réduit*	Bénéficiaires des cartes Tintaine, Régate et Domitia, enfants de 3 à 6 ans	7,00 €
Carnet 10 tickets Groupe*	Groupe de 10 personnes minimum	6,50 €
Carte Thermalis	Accessibles à tous et valable 21 jours	17,00 €
Abonnements		
⇒ Abonnements mensuels		
Tramontane	Accessible à tous	26,00 €
Régate	Salariés et familles nombreuses	23,00 €
Domitia 1	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'allocation Adulte Handicapé (AAH) et contrats aidés	9,00 €
Domitia 2	Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et du Revenu de Solidarité Active (RSA)	Gratuit
Tintaine	Scolaires, Étudiants, CFA	9,00 €
⇒ Abonnement annuel		
Tamaris	Anciens combattants, personnes invalides plus de 80 %, personnes de plus de 60 ans non imposables	Gratuit
Possibilité de recharger jusqu'à 4 mois les cartes d'abonnement (Sauf Domitia 1 & 2)		
Perte, vol ou dégradation de la carte		5,00 €
Frais de dossier annuel pour chaque titulaire d'un abonnement		5,00 €

* Valables 1 heure avec une correspondance sur une ligne différente

Les voyageurs titulaires d'un abonnement mensuel ou Zen d'Hérault Transport en cours de validité pourront, pour un prix forfaitaire de 5€ par mois (et 5€ de frais de dossier annuel), utiliser le réseau T.A.T avec un abonnement Régate.

Les voyageurs titulaires d'un abonnement Pass Hérault d'Hérault Transport en cours de validité pourront, après s'être acquittés de 5€ de frais de dossier annuel, utiliser le réseau T.A.T avec un abonnement Régate.

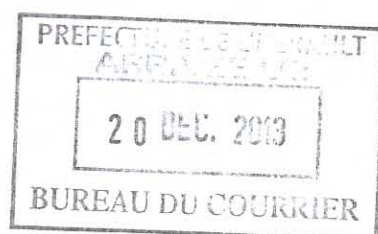
Les scolaires titulaires d'un abonnement ZAZIMUT d'Hérault Transport en cours de validité, pourront, après s'être acquittés de 5€ de frais de dossier annuel, utiliser le réseau T.A.T avec un abonnement Tintaine.


Les titulaires d'un abonnement Kartatoo Etudes/Pro en cours de validité pourront circuler librement sur le réseau T.A.T.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la grille tarifaire ci-dessus, étant précisé que cette dernière sera applicable à compter du 1er janvier 2014 pour l'ensemble du réseau T.A.T et sur le réseau exploité par Hérault Transport.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier




Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-192

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Redevance assainissement – Adoption des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2331-2 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-87 du 23 juin 2010 portant approbation de la convention spéciale de déversement des eaux résiduaires urbaines dans les réseaux de Thau agglo entre la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau et Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2010-170 du 15 décembre 2010 définissant les conditions du processus d'harmonisation de la redevance Assainissement sur la période 2011/2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2013-90 du 26 juin 2013 fixant les tarifs de la redevance Assainissement à compter du 1^{er} juillet 2013,

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – Thème « Assainissement » en date du 06 novembre 2013.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 11 décembre 2013,

Au terme du Conseil communautaire du 15 décembre 2010, Thau agglo a engagé une procédure d'harmonisation de la redevance « Assainissement » basée sur une hausse annuelle du prix moyen de 0,07 € m³.

Une augmentation moyenne de 0,07 € m³ a été mise en œuvre au cours de l'année 2013.

Il convient donc de poursuivre cette démarche d'une hausse du prix moyen de 0,035 € m³ par semestre et plus précisément comme suit entre le 2^{ème} semestre 2013 et le 1^{er} semestre 2014, pour chacune des communes :

Commune	2013	2014	Augmentation	
	2ème semestre	1er semestre	€/m ³	%
Balaruc le Vieux	1,6170	1,6240	0,0070	0,43%
Balaruc les Bains	1,7000	1,7000	0,0000	0,00%
Frontignan Ville	1,6310	1,6336	0,0026	0,16%
Frontignan Plage	1,6640	1,6643	0,0003	0,02%
Gigean	1,4474	1,4786	0,0312	2,16%
Marseillan	1,4557	1,4857	0,0300	2,06%
Mireval	1,4910	1,5160	0,0250	1,68%
Sète	1,4477	1,4788	0,0311	2,15%
Vic la Gardiole	1,3498	1,3949	0,0451	3,34%
Poussan/Bouzigues	1,1056	1,1076	0,0020	0,18%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les tarifs de la redevance « Assainissement - Domestique » de Thau agglo, tout en précisant que celle-ci est à appliquer sur le m³ d'eau potable consommé (part collectivité + part exploitant), comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Pas de Prime fixe, exploitant et Thau agglo, sur l'ensemble des communes
- Balaruc le Vieux.....1,6240 € H.T./m³,
- Balaruc les Bains1,7000 € H.T./m³,
- Frontignan Ville1,6336 € H.T./m³,
- Frontignan Plage1,6643 € H.T./m³,
- Gigean1,4786 € H.T./m³,
- Marseillan1,4857 € H.T./m³,
- Mireval1,5160 € H.T./m³,
- Sète1,4788 € H.T./m³,
- Vic la Gardiole1,3949 € H.T./m³,
- Poussan/Bouzigues.....1,1076 € H.T./m³.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.




Pierre Boulidoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-193**

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET: Aires d'accueil des gens du voyage de Thau agglo – Approbation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Paiola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Bouldoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2331-2 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007 portant transfert de compétence supplémentaire en matière de réalisation et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la convention de mandat entre Thau agglo et la société SG2A-HACIENDA adoptée par décision du Président de Thau agglo en date du 02 février 2010 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marseillan,

Vu la décision du Président de Thau agglo n° 2011-191 en date du 30 novembre 2011 relative à l'autorisation de signature du marché pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2013-75 en date du 26 juin 2013 relative à l'approbation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontignan/Balaruc les Bains,

Vu la convention de mandat entre Thau agglo et la société SG2A-Hacienda adoptée par décision du Bureau communautaire n° 2012-198 en date du 19 décembre 2012 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontignan,

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Habitat en date du 18 septembre 2013

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 décembre 2013,

Thau agglo dispose de deux aires d'accueil de semi sédentaires, l'une à Marseillan, l'autre à Frontignan/ Balaruc les Bains.

Le coût des fluides facturés aux usagers doit refléter le coût réel de leur consommation. Ainsi au regard des dernières facturations émises par le fournisseur d'énergie EDF, mais aussi de la dernière augmentation des tarifs d'électricité, une actualisation s'impose.

A compter du 1^{er} janvier 2014 les tarifs applicables seront donc les suivants :

	Aire de Marseillan	Aire de Frontignan
Electricité	15.5 cts d'€ le KW/H	24.48 cts d'€ le kw/h
Eau	3.26 € le m3	3.69 € /m3
Séjour	2.50 €/j/emplacement	2.50 €/j/emplacement
Cauton	100 €	100 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les nouveaux tarifs applicables sur les deux équipements.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant étant précisé que les sommes dues par les usagers et encaissées par le prestataire, seront, conformément au marché et aux conventions de mandat, reversées au Trésorier pour le compte de Thau agglo.

The seal is circular with a blue border. Inside, there is a central emblem featuring a landscape with a tower and a bridge. The text around the emblem reads "Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau".

Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-194

Affichage	Présents	31	Pour	39	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	8	Abstention	0

OBJET : Projet de construction du nouvel établissement thermal – Subvention d'équipement à la commune de Balaruc-les-Bains - Modification du plan de financement – Approbation

L'an deux mille treize et le dix-huit décembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Francis Di Stéfano, Marie-Christine Fabre de Roussac, Francis Hernandez, Loïc Linares, Patricia Martin, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Yves Michel ayant donné procuration à Marie-Christine Fabre de Roussac, Antoine De Rinaldo ayant donné procuration à François Commeinhes, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Jean-Claude Gros ayant donné procuration à Rodolphe Mezan, Georges Hernandez ayant donné procuration à Pierre Boulidoire, Joël Lafage ayant donné procuration à Sarah Allemand, Laurence Magne ayant donné procuration à Francis Hernandez, Catherine Maraval ayant donné procuration à Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002 portant création de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau,

Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la réforme de la Loi de Finances au 1er janvier 2006, les fonds de concours sont portés en Subventions d'équipement, imputées directement en section d'investissement,

Vu la délibération N°2011-121 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2011, relative à l'approbation des principes de création et de souscription de Thau agglo à la Société Publique Locale d'exploitation des Thermes de Balaruc-les-Bains (SPLETH),

Vu la délibération N°2012-8 du Conseil communautaire en date du 7 février 2012 relative à la mise en place de l'autorisation de programme/crédits de paiement N°9909 portant «Subvention d'équipement à la commune de Balaruc-les-Bains pour le nouvel établissement thermal » ;

Vu la délibération N°2013-72 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 relative à l'ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme N°9909 ;

Vu la délibération N°2012-9 du Conseil communautaire en date du 7 février 2012 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Balaruc-les-Bains pour le nouvel établissement thermal ;

Vu la décision N°2012-57 du Bureau communautaire en date du 4 avril 2012 relative à la convention de participation financière entre Thau agglo et la commune de Balaruc-les-Bains pour le nouvel établissement thermal ;

Vu la décision N°2013-126 du Bureau communautaire en date du 10 juillet 2013 relative à l'avenant N°1 à cette convention de participation financière avec la commune de Balaruc-les-Bains ;

Vu l'inscription au compte budgétaire 90 2041412 du budget principal de Thau agglo de l'exercice en cours,

Vu la délibération du Conseil municipal de Balaruc-les-Bains en date du 12 décembre 2013 relative à la modification du plan de financement du nouvel établissement thermal.

Vu l'avis de la Commission « Développement économique et relations extérieures » en date du 3 février 2012 ;

La commune de Balaruc-les-Bains a élaboré un projet d'investissement d'envergure portant sur la construction d'un nouvel établissement thermal en lieu et place des Thermes existants. Le coût d'investissement du NET estimé à 59 519 763 € HT à partir de l'Avant Projet Détaillé a fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel en février 2012.

L'Etat et la Région Languedoc-Roussillon ayant revu leurs participations financières, il convient d'ajuster le plan de financement de cette opération. Cet ajustement sera intégré dans le cadre de l'annexe 2 de la convention de partenariat financier entre Thau agglo et la commune de Balaruc-les-Bains.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la modification du plan de financement du nouvel établissement thermal comme présenté ci-après ; étant précisé que la subvention d'équipement de Thau agglo à la commune de Balaruc-les-Bains d'un montant de 10 000 000 € reste inchangée ; étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la subvention sont prévus sur le compte 90 2041412 opération 9909 du Budget principal et font l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) N°9909,

Plan de financement initial de l'opération :

ETAT	1 519 763,00 €
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	11 000 000,00 €
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	10 000 000,00 €
THAU AGGLO (assiette éligible 56 519 763 € HT, taux de subvention : 17,7%)	10 000 000,00 €
AUTOFINANCEMENT VILLE DE BALARUC-LES-BAINS :	27 000 000,00 €
<i>dont FONDS PROPRES :</i>	<i>3 000 000,00 €</i>
<i>dont EMPRUNTS :</i>	<i>24 000 000,00 €</i>
TOTAL	59 519 763,00 €

Plan de financement modifié de l'opération :

ETAT	200 000,00 €
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	10 000 000,00 €
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	10 000 000,00 €
THAU AGGLO (assiette éligible 56 519 763 € HT, taux de subvention :	10 000 000,00 €
AUTOFINANCEMENT VILLE DE BALARUC-LES-BAINS :	29 319 763,00 €
<i>dont FONDS PROPRES :</i>	2 319 763,00 €
<i>dont EMPRUNTS :</i>	27 000 000,00 €
TOTAL	59 519 763,00 €

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président

